

LES ÉVALUATIONS NATIONALES SONT  
UN BON INDICATEUR DU NIVEAU DES  
ÉLÈVES  
NE SERONT PAS UTILISÉES POUR JUGER  
VOTRE TRAVAIL

OUI  
 NON



## EVALUATIONS NATIONALES et EVALUATION DES PERSONNELS

FO demande la destruction de toutes les données concernant l'activité professionnelle des enseignants qui auraient été collectées dans le cadre des évaluations nationales CP/CE1 et 6ème.

**Pas d'obligation pour les enseignants et les directeurs à remplir le questionnaire complémentaire !**

### STOP aux pressions sur les évaluations nationales

La « culture de l'évaluation » a été réaffirmée dans le cadre de la loi sur l'école de la confiance dont la FNEC FP-FO demande le retrait.

Une des conséquences de cette orientation a été de mettre en place des évaluations nationales en CP, CE1, 6ème, 2nde. De nombreux enseignants perçoivent cette initiative comme une remise en cause de leur travail et de leur liberté pédagogique. Ils n'acceptent pas d'être relégués au simple rôle d'exécutant. D'autres considèrent que le contenu n'est approprié ni à leurs élèves, ni à leur besoin.

FO est signataire de la [pétition intersyndicale](#) qui demande que :

- ces évaluations nationales ne revêtent aucun caractère obligatoire
- aucune sanction ne soit prononcée envers les personnels qui refuseraient de les faire passer.

Ni les enseignants, ni les élèves ne peuvent trouver un intérêt à la passation de ces évaluations nationales, encore moins cette année ! Elles doivent être suspendues et les outils d'évaluation ne doivent pas être imposés aux équipes !

### Aucune obligation de renseigner le questionnaire complémentaire

Des directeurs nous interpellent très légitimement sur la nature de l'enquête de la DECCS, annexée aux évaluations nationales CP et CE1.

Ce questionnaire, qui est estimé à 25mn (bien plus en réalité !), est un exemple de plus que la « simplification du travail des directeurs » n'est toujours pas une priorité pour notre Ministère !

D'autre part, ce questionnaire n'est en rien une évaluation disciplinaire mais une enquête sur le travail accompli par les professeurs pendant le confinement !

Après une introduction basée sur le ressenti et le vécu, les questions suivantes portent sur l'organisation de la continuité pédagogique, en réalité sur le travail effectué par les professeurs durant cette période.

Morceaux choisis :

*A la rentrée de septembre 2020, selon vous quel devrait être le degré de priorité à donner aux objectifs suivants dans votre école pour les élèves de CE1 ?*

*A la rentrée de septembre 2020, à votre avis, les professeurs de CE1 ont plus que d'habitude :*

- échangé avec les parents,
- Procédé à des entretiens avec les élèves
- Utilisé des outils diagnostiques de positionnement
- Constitué des groupes de besoins...

**Le SNUDI FO 13 rappelle aux directeurs qu'ils ont des missions définies dans le cadre du décret n°89-122 du 24 février 1989 et du référentiel « Métier des directeurs d'école » de la circulaire n°2014-163 du 1er décembre 2014. Il n'est indiqué nulle part l'obligation de remplir ces questionnaires ! Nous vous invitons à ne pas en tenir compte et à ne pas « perdre votre temps » à le remplir !**

Au collège, les élèves doivent répondre seuls aux questions suivantes :

« lorsque vous envoyiez du travail à votre professeur, comment vous faisait-il un retour ? »

« Globalement vous diriez que la quantité de travail était : trop légère, adaptée, trop lourde ? »

« En mathématiques, avez-vous eu l'impression de travailler plus que d'habitude, autant, moins ? »

« Comment votre professeur vous donnait-il du travail à faire ? ENT, mail, téléphone, documents papier, plateforme de cours en ligne, réseaux sociaux, tchat ? »

Les collègues sont légitimement scandalisés d'un tel procédé dont ils s'interrogent sur la finalité.

*Cela permettrait-il à la hiérarchie d'évaluer leur travail pendant la période de confinement ?  
Cela permettrait-il à la hiérarchie de préparer l'entretien de carrière lié à PPCR ?*

**La FNEC FP-FO demande le retrait total de ce dispositif et la destruction de toutes les données concernant l'activité professionnelle des enseignants qui auraient été collectées.**

### En cas de problèmes ou de pressions, contactez vos délégués FO :

Franck NEFF - 07.62.54.13.13

Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17

Luc SALAVILLE - 06.61.14.39.19

Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16

Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35

Muriel LE CORRE : 06.86.93.58.32

[contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)



**PLUS QUE JAMAIS,  
POUR VOUS PROTEGER**

**SYNDIQUEZ-VOUS !!!**

Bulletin d'adhésion de rentrée à  
télécharger >>ICI<<

Dans ce bulletin d'adhésion spécial de rentrée, vous ne paierez que les 4 derniers mois de l'année 2020 (septembre à décembre 2020) car nous fonctionnons par année civile.

En janvier 2021, vous recevrez votre reçu fiscal pour déduire 66% de la somme versée de vos impôts 2021 et vous pourrez alors renouveler votre cotisation pour l'année complète 2021.

## **SNUDI FORCE OUVRIERE 13**

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

[www.snudifo13.org](http://www.snudifo13.org)

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : [contact@snudifo13.org](mailto:contact@snudifo13.org)

